



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe





N° d'entreprise : 0727 860 383

Nom

(en entier): ASBL Souma'Bulle

(en abrégé):

Forme légale : ASBL

Adresse complète du siège : Rue Arnold Trillet, 26 4630 Soumagne

Objet de l'acte: Transfert du siège social (décision AG extraordinaire 05/08/2019)

Procès-verbal de l'AG extraordinaire du 05 août 2019 - ASBL Souma'Bulle

Membres présents : Henno Magali, Colleye Laurence, Heselmans Josiane, Bissot Ariane, Schloessef, Thomas, Denis Virginie

Membres excusés : Deleval Jonathan, Mailleux Wendy (procuration donnée à Virginie Denis), Pauly Alexandra, Opbroecht Vincent.

Quorum de présence atteint.

Rapport de l'ordre du Jour de l'AG

1.Modification des statuts de l'ASBL

a. Exclusion d'un membre

Motif : le membre concerné, Anne Léonard, a abandonné ses engagements vis-à-vis de l'ASBL, qui étaient de mettre à disposition des locaux avec rénovation et aménagement préalables, moyennant un loyer payé par l'ASBL. Au vu de la manière peu cavalière dont les choses se sont passées (manque d'empathie et de respect vis-à vis du projet et de l'équipe), au mois de juillet 2019 (2 mois avant l'ouverture), le CA propose à l'AG, qui en a la compétence exclusive, de procéder à l'exclusion dudit membre.

Vote : il est décidé de procéder au vote de l'exclusion du membre à main levée.

POUR: 7 - CONTRE: 0

Vote du point à l'unanimité des membres présents. Anne Léonard ne fait plus partie des membres de l'ASBL.

b.Nouveau siège social

Motif: étant donné que le siège social repris dans les statuts se situe au domicile du membre exclu (point cidessus), le CA propose à l'AG de voter un nouveau siège social, à savoir :

Rue Rosa Luxembourg, 34D à 4630 Soumagne

Vote : il est décidé de procéder au vote du nouveau siège social repris ci-dessus à main levée.

POUR: 7 - CONTRE: 0

Vote du point à l'unanimité des membres présents.

Le nouveau siège social de l'ASBL se situe désormais Rue Rosa Luxembourg, 34D à 4630 Soumagne.

Fait à Soumagne, le 5 août 2019.

La présidente de l'AG et administratrice-déléguée à la gestion journalière,

Virginie Denis

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers